

Supplément : « Europe, international et coopération à la Cnaf et dans les Caf »



Daniel Lenoir,
directeur général
de la Cnaf

L'international pourrait paraître a priori un domaine bien éloigné des préoccupations quotidiennes des Caf et de leurs partenaires. Pourtant notre environnement international et plus encore européen est devenu un élément essentiel des politiques portées par la branche Famille de la Sécurité sociale.

Tout d'abord parce que beaucoup de nos allocataires participent à la « libre circulation » des personnes, que ce soit à l'intérieur des frontières européennes, ou au-delà. Savoir accompagner les familles qui partent à l'étranger et recevoir les familles qui en viennent fait partie de notre mission de service public.

Ensuite, parce que notre législation nationale est de plus en plus influencée, voire directement déterminée, par le cadre normatif européen. Savoir identifier au plus tôt les évolutions de ce cadre, y apporter notre contribution, y défendre nos intérêts, y faire prévaloir nos valeurs, sont des axes de travail essentiels que nous développons avec notre représentation à Bruxelles, la Reif.

Dans le monde plus que jamais ouvert du XXI^{ème} siècle, les expériences étrangères sont aussi sources d'inspiration, que ce soit en matière de politiques familiales et sociales ou dans le domaine plus prosaïque, mais oh combien essentiel de la gestion et du management de nos caisses. Ainsi, les expériences des pays qui nous entourent, ou plus éloignés, sont des sources d'enrichissement réciproque. De l' « universal credit » britannique, à « l'investissement social »

scandinave, des évolutions fondamentales des modèles sociaux sont à l'œuvre. Notre futur immédiat se reflète parfois dans le présent extérieur...Et puis il y a les valeurs. Celles qui ont contribué à fonder la protection sociale française, la solidarité, la justice sociale, l'équité, la neutralité, l'adaptabilité, ... Elles méritent toujours d'être promues ou défendues lorsqu'elles sont remises en cause. C'est aussi notre rôle à l'international, auprès des organisations et institutions qui fédèrent la Sécurité sociale mondiale, au premier rang desquelles l'Aiss (association internationale de sécurité sociale). Sa récente orientation stratégique vers un service aux organisations nationales pour faciliter le développement de leur performance managériale, permet à la France, et à la Cnaf en particulier, d'y apporter une contribution positive.

Enfin, les actions de coopération technique internationale, tout comme l'accueil de délégations et de personnalités étrangères à la Cnaf et dans les Caf, complètent notre action au plan international en développant des partenariats

appréciés de tous.

Celles-ci sont aujourd'hui réalisées dans le cadre d'Expertise France, créée au 1er janvier de cette année suite à la fusion de multiples organismes chargés de la coopération professionnelle. C'est pour la Sécurité sociale l'occasion de valoriser ses expertises avec les partenaires de la France.

Les articles qui suivent illustrent ces propos introductifs. Ils démontrent combien l'international est utile à la branche Famille, tout comme la branche Famille de la Sécurité sociale française peut être utile au niveau international.



LA MISSION DES RELATIONS EUROPEENNES, INTERNATIONALES ET DE LA COOPERATION DE LA CNAF

La Mission des relations européennes, internationales et de la coopération (Mreic) de la Caisse nationale des allocations familiales a trois missions principales :

- Contribuer à la réalisation des objectifs de la branche Famille
- Assurer sa promotion à l'international
- Garantir une veille active sur l'environnement européen et international

1. Contribuer à la réalisation des objectifs de la branche Famille

L'une des premières préoccupations de la Mreic est en effet de faciliter l'accès aux droits des français à l'étranger et des étrangers en France. Dans ce but, une rubrique de l'espace international du caf.fr a été spécialement conçue à l'intention des familles concernées par ces situations. Cette rubrique est la plus consultée de la partie Caf.fr institutionnelle.

La Mreic apporte aussi son support aux objectifs portés par différentes Directions de la Cnaf. Plusieurs projets sont directement concernés :

- la mise en œuvre du schéma national de mutualisation de la gestion des prestations «transfrontalières » ;
- l'accompagnement du projet européen d'échanges dématérialisés entre organismes sociaux européens : EESSI¹, en lien avec la Direction des politiques familiale et sociale et avec la Direction des systèmes d'information.
- L'identification des meilleures pratiques de gestion ou des évolutions politiques les plus intéressantes à l'étranger afin de les partager avec les directions concernées. Cet exercice se révèle un précieux support à la démarche Prospective engagée par ailleurs par la Cnaf, à laquelle la Mreic est associée.

2. Assurer la promotion de la branche Famille de la Sécurité sociale à l'international

La Cnaf est associée aux principales organisations internationales et européennes consacrées à la sécurité sociale. Dans ce cadre, elle revendique un rôle d'acteur engagé, plutôt que de simple spectateur. Elle s'efforce donc d'apporter systématiquement des contributions opportunes aux institutions ou associations internationales auxquelles elle adhère.

Le président de la Cnaf assure la responsabilité de la commission technique des prestations familiales de l'association internationale de sécurité sociale (Aiss). Il est aussi le président de la coordination des institutions françaises membres de cette organisation internationale (Cifm-Aiss), et la Cnaf en assure le secrétariat général.

Parallèlement, la Mreic a développé en son sein un pôle d'analyse comparative internationale des politiques sociales et familiales, qui produit des études et contributions en appui des réflexions internes ou des travaux internationaux de la Cnaf. Ces études sont régulièrement publiées sur l'espace international du caf.fr.

¹ Electronic Exchange of Social Security Information

Autre sujet de préoccupation de la Mreic : faire valoir auprès de nos partenaires étrangers les réalisations et expériences probantes de notre institution. Cela se traduit par la présence de la branche Famille dans les médias et sites Internet européens (particulièrement sur le site européen consacré à l'enfance et aux familles, Epic²) et par l'accueil de nombreuses délégations et personnalités étrangères à la Cnaf et dans les Caf.

La contribution d'experts du réseau des Caf et de la Cnaf à des missions de coopération technique internationale, dans le cadre de contrats européens ou de jumelages, participe au même objectif.

3. Garantir une veille active sur l'environnement européen et international

L'Europe est désormais un facteur important de production de normes juridiques dans le champ de la protection sociale. La production de ces normes répond à un processus spécifique et souvent assez long, auquel il convient d'être particulièrement attentif et, autant que faire se peut, « partie prenante ».

C'est le rôle qu'assurent les caisses nationales de sécurité sociale, dont la Cnaf, avec la Reif à Bruxelles. Cette représentation des institutions françaises de sécurité sociale joue le rôle d'un « lobbyiste » au sens européen : veiller, identifier, faire valoir, dialoguer, proposer des expertises. Ce rôle est essentiel et la Cnaf a fait ce qui était nécessaire pour en assurer la pérennité au moment où le panorama de l'international est transformé par l'arrivée de la nouvelle Agence Expertise France.

De nombreux dossiers européens sont ainsi « surveillés » avec attention : le projet de Règlement sur la protection des données personnelles, l'actualisation de la Directive sur la libre circulation des personnes et des biens, l'évolution de la Directive sur la Tva, celle sur les congés périnataux, celle sur les critères de qualité de l'accueil des jeunes enfants, ...

Une veille internationale est aussi organisée en collaboration avec l'Aiss. Elle permet aussi d'identifier les meilleures pratiques de gestion évoquées plus haut, pour en tirer éventuellement des inspirations utiles à notre propre performance. La contribution d'experts français, proposés par la Cnaf, à la réalisation d'outils de référence de l'Aiss (les « lignes directrices pour l'excellence du management ») participe aussi au rayonnement de notre savoir-faire.

Enfin, pour mieux partager sur ce que font nos voisins, nos visiteurs ou les pays avec lesquels nous sommes en relation, la Mreic a inauguré en 2013 la réalisation de « fiches pays », publiées sur l'espace international du caf.fr, qui résument les politiques familiales et sociales de nombreux pays étrangers.

L'équipe de la Mreic

Gilles Kounowski : directeur des relations internationales – gilles.kounowski@cnaf.fr

Sylvie Dobin : assistante de direction – sylvie.dobin@cnaf.fr – 01 45 65 67 85

Catherine Collombet : sous-directrice - études et comparaisons internationales – catherine.collombet@cnaf.fr

Frédérique Leprince : sous-directrice – coopération technique internationale et communication- frederique.leprince@cnaf.fr

Gilles Gonin : conseiller technique - droits des français à l'étranger et des étrangers en France – gilles.gonin@cnaf.fr

Anna Hiltunen : conseillère technique - veille juridique européenne – anna.hiltunen@cnaf.fr

Anne-Christine Marie : conseillère technique - CIFM-AISS et prospective – anne-christine.marie@cnaf.fr

Jean-Pierre Moreau : conseiller technique - espace international dans le caf.fr – jean-pierre.moreau@cnaf.fr

² European Platform for Investing in Children

Les principaux partenariats de la Cnaf à l'international

La Reif (représentation des institutions françaises de sécurité sociale à Bruxelles) et l'Esip (European Social Insurance Platform)



La Représentation des Institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (Reif) a été créée en mai 2003 et a pour mission de représenter la sécurité sociale française à Bruxelles.

La Reif est chargée d'une double mission :

- faire connaître, promouvoir et défendre auprès des interlocuteurs européens, les valeurs et les principes du système de protection sociale français : la solidarité, la qualité, la modernité et l'égal accès de tous aux prestations de sécurité sociale ;
- assurer une veille active sur les évolutions de la construction juridique européenne pouvant avoir des conséquences sur les politiques sociales mises en œuvre par la sécurité sociale française, ou leurs modalités de gestion, et alerter et mobiliser en tant que de besoin les organismes français sur les sujets en question.

Inscrite au registre des représentants d'intérêts de la Commission et du Parlement Européen, la Reif bénéficie à ce titre d'un accès facilité aux décideurs européens auxquels elle peut aisément transmettre l'expertise et les préoccupations françaises en matière de Sécurité sociale. La notion de lobbying au sens européen exige en effet une vigilance constante sur toutes les questions débattues à Bruxelles (souvent très en amont de la production législative), et une présence active au plus près des décideurs et influenceurs européens. Plusieurs dossiers récents concernant directement la Branche famille illustrent cette capacité de réaction opportune des organismes nationaux, à partir des alertes déclenchées par la Reif :

- le projet de règlement sur la protection des données personnelles,
- la consultation sur le projet de généralisation de la Tva,
- la résolution du Parlement européen sur l'avenir des Services Sociaux d'Intérêt Général (Ssig),
- dans le cadre de la révision de la législation européenne sur les marchés publics, la sécurisation du traitement des organismes de sécurité sociale obligatoire via l'inclusion de dispositions spécifiques.

Cette structure légère (trois personnes) intervient ainsi en complémentarité et bien en amont de la prise de décision et donc du rôle et des actions de la Représentation Permanente de l'Etat français (Rpue) à Bruxelles qui représente les ministères français au sein du Conseil de l'Union européenne.

La Reif partage également expériences et pratiques avec ses collègues européens au sein de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (Esip) dont elle constitue un acteur essentiel et avec qui elle cohabite au sein de la Maison européenne de la protection sociale, aux côtés des représentants de la mutualité européenne et des représentants des assurances sociales allemandes (Dsv).

L'Esip, pour sa part, rassemble 40 organismes de sécurité sociale de 16 États Membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse. Au sein de l'Esip, la Caisse nationale des allocations familiales est officiellement en charge de la présidence d'un de ses quatre Comités, le Comité Famille et inclusion sociale (Fasi), tandis que la chargée de mission « famille » de la Reif en est coordinatrice.

Pour cet ensemble de raisons, et compte tenu, vraisemblablement, de la dissolution prochaine de l'Adecric qui sert de support administratif à la Reif (voir article suivant relatif à Expertise France), le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé, le 6 novembre dernier, d'adhérer à la nouvelle association en charge de la Reif.

Les administrateurs de la Commission des relations internationales de la Cnaf ont participé à la manifestation célébrant le 10^{ème} anniversaire de la Reif en octobre 2014.

A cette occasion les représentants du Conseil d'administration de la Cnaf ont pu rencontrer un grand nombre des acteurs et partenaires de la Reif à Bruxelles et participer à des échanges sur différents sujets d'actualité européenne dans les locaux de la Représentation permanente française auprès de l'Union Européenne. Profitant de cette présence à Bruxelles, une séance spéciale a été consacrée aux politiques familiales et de lutte contre la pauvreté avec nos collègues de la Famifed (l'Agence fédérale des allocations familiales belge), et avec la participation de représentants d'organisations non gouvernementales qui se consacrent à ces sujets auprès des instances européennes.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la gestion de la Reif à Bruxelles est assurée par une nouvelle association créée le 30 mars 2015 par l'ensemble des caisses nationales de sécurité sociale (Cnam, Cnav, Cnaf, Acoss, Ccmsa, Cnrsi, Ucanss) et l'En3s. Ce nouveau cadre juridico-budgétaire était rendu nécessaire par la disparition programmée de l'Adecric qui en assurait jusqu'alors la gestion.

Quelques exemples de dossiers traités avec la Reif et l'Esip

Le réexamen de la législation existante en matière de TVA en ce qui concerne les organismes publics

L'examen (et l'éventuelle révision) des règles de la Tva sur le secteur public - y compris les règles particulières pour les organismes publics et les exonérations fiscales dans l'intérêt public - constitue l'un des domaines prioritaires énoncés dans la communication de décembre 2011 de la Commission européenne sur l'avenir de la Tva.

Dans le cadre de la préparation d'une étude d'impact sur cette question, la Commission européenne a lancé, le 14 octobre 2013, une consultation publique sur les exemptions de Tva appliquées au secteur public à laquelle la Reif a répondu. En complément de la réponse de la Reif, une position commune de l'Esip ainsi qu'une lettre commune de la Reif et la Dsv (équivalent allemand de la Reif) répertorient les arguments-clés communs contre l'universalisation de l'application du régime de Tva au secteur public ont été envoyés à un panel élargi de membres d'institutions européennes.

A ce stade, on ne sait pas encore si le projet de refonte de la directive Tva est retenu ou non dans la mandature de la nouvelle Commission.

La proposition de règlement concernant la protection des données à caractère personnel

Le 25 janvier 2012, la Commission européenne a publié une proposition de règlement visant à réformer les règles en matière de protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne. La Caisse nationale des allocations familiales, avec l'appui de la Reif, est fortement impliquée sur le sujet au vu des impacts du règlement sur ses missions et son organisation (par exemple quant au droit à l'oubli ou à l'interdiction de profilage).

Il s'agit de s'assurer que la révision du règlement, et notamment l'interdiction de traiter des données sensibles, n'entrave pas les missions de la sécurité sociale. Au regard de l'importance du dossier, une position commune et des amendements au rapport parlementaire ont été adoptés par l'Esip, sur la base de l'expertise de ses membres dont la Cnaf. La Cnaf est également fortement associée aux réunions du Secrétariat général des affaires européennes³ et y propose régulièrement des améliorations pour une meilleure prise en compte des spécificités du champ de la protection sociale dans le texte.

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) Union européenne/États-Unis

Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) est un accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. Il vise à éliminer les barrières commerciales dans de nombreux secteurs économiques afin de faciliter l'achat et la vente de biens et de services entre l'UE et les États-Unis. Les négociations TTIP portent également sur l'ouverture des deux marchés pour les services, l'investissement et les marchés publics.

Dans ce contexte, l'Esip (dont la Cnaf est membre) s'est interrogée sur le traitement réservé aux services publics dans les négociations portant sur les services et sur l'impact des chapitres relatifs au mécanisme de protection des investissements sur la sécurité sociale. S'appuyant sur l'expertise de ses membres, dont la Cnaf, l'Esip a préparé un document de prise de position afin que la sécurité sociale soit exclue du champ du TTIP.

³ Placé sous l'autorité directe du Premier ministre, le Secrétariat général des Affaires européennes (Sgae) a pour principales missions l'élaboration des positions de la France sur les questions européennes et la coordination des liaisons entre les autorités administratives et gouvernementales françaises et les institutions européennes.

« Expertise France »

La création de l'Agence française d'expertise technique internationale et ses conséquences en matière de coopération technique internationale pour la Cnaf

Face à la dispersion de l'offre française en matière de coopération technique internationale, et à une concurrence souvent mieux organisée (en Grande Bretagne, en Allemagne, etc.), la loi n°2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (article 12), promulguée le 7 juillet 2014 a créé - à compter du 1^{er} janvier 2015 - une Agence française d'expertise technique internationale (Afeti).

Un décret du 31 décembre 2014 a précisé les modalités concrètes de fonctionnement de la nouvelle Agence et a permis son démarrage effectif au 1^{er} janvier dernier.

Cette agence, juridiquement un Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic), est placée sous la double tutelle des ministres des affaires étrangères et de l'économie. Sa principale mission consiste à développer l'expertise technique internationale et la maîtrise d'œuvre de projets de coopération sur financements bilatéraux et multilatéraux.

L'Afeti, dont le nom « commercial » est désormais « Expertise France » remplace donc depuis le 1^{er} janvier 2015 six organisations préexistantes dont deux avec lesquelles la Caisse nationale des allocations familiales travaillait régulièrement en matière de coopération et de relations internationales : le Gip Santé et protection sociale internationale (GipSpsi) et l'Agence pour le développement et la coordination des relations internationales (Adecric).

Si l'intégration du GipSpsi dans la nouvelle agence découlait automatiquement de la Loi, il n'en était pas de même pour l'Adecric, association 1901 dont la dissolution demandait une décision de son Assemblée générale. Le Conseil d'administration de la Caisse nationales des allocations familiales a voté, le 6 novembre 2014, en faveur de cette dissolution tout en soulignant l'importance du rôle qu'a joué l'Adecric au cours des dernières années grâce à son fondateur et Président, Jean-Marie Spaeth et à son délégué Général, Yannick Dhaene.

La dissolution de l'Adecric, effective à la fin du 1^{er} semestre 2015, emporte une autre conséquence importante pour la Représentation française des institutions de sécurité sociale (Reif) puisque celle-ci est « historiquement » supportée administrativement par l'Adecric (voir article précédent).

Pour assurer la continuité de l'activité de la Reif, les caisses nationales adhérentes ont décidé de créer une nouvelle association qui a pris la suite de l'Adecric en tant que support de gestion de la représentation à Bruxelles. Son assemblée générale constitutive s'est tenue le 30 mars 2015 au siège de la CnavTs.

NOS ACTIONS DE COOPERATION ET NOS RELATIONS AVEC D'AUTRES PAYS

Les actions de coopération dans lesquelles la Branche famille est impliquée

Après la coopération avec la Colombie qui s'est déroulée en novembre 2013, à la demande du Ministère en charge des caisses de compensation familiale⁴ et du Bureau international du travail (BIT ou ILO en anglais), quatre actions de coopération ont eu lieu ou sont en cours :

- en Ukraine, en partenariat avec l'Union européenne, afin d'aider ce pays à renforcer son administration sociale. Dans ce cadre, Cyrille Broillard, directeur du Certi de Dijon a contribué à cette mission pilotée par l'Adecrici ;
- en Azerbaïdjan dans le cadre d'un jumelage de deux ans, dont l'objectif est le développement d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Cette mission est conduite par Christian Moutier ancien directeur de la Caf du Val de Marne.
- En Colombie, dans le cadre du programme Socieux pour aider l'Agence nationale de lutte contre l'extrême pauvreté à améliorer la performance de ces outils statistiques et de ses méthodes de contrôle de gestion et d'évaluation de ses résultats.

Au Maroc, sur la médiation familiale (voir ci-après). D'autres missions devraient prochainement avoir lieu :

- en Afrique, avec la Caisse nationale de mutualité sociale agricole, sous l'égide de la FAO ;
- au Sénégal et au Maroc avec le recours à des compétences managériales et informatiques de la Branche Famille.

Le réseau des Caf a aussi été sollicité pour proposer ses éventuelles expertises pour des coopérations en Tunisie, en Turquie, au Liban et au Viêt-Nam.

Ces actions de coopération sont présentées dans l'espace international de caf.fr.

Un focus est proposé ci-après sur une coopération particulièrement intéressante pour les deux parties concernées qui s'est engagée depuis septembre 2014 avec le ministère Marocain de la Famille, sur le thème de la médiation familiale.

Une coopération en cours avec le Maroc sur la médiation familiale

A la demande du Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement local du Maroc, a été menée une mission exploratoire au Maroc en septembre dernier (coordonnée par le Gipspsi, avec des experts de la Caisse nationale des allocations

⁴ Mission sur l'analyse comparée des Caisses de compensation en Colombie et des Caisses d'allocations familiales en France et préconisations pour améliorer le système colombien, dans le cadre de la préparation d'un livre blanc sur le secteur.

familiales). Cette mission a été l'occasion de rencontrer, à Rabat et à Casablanca, différents acteurs actuels et potentiels de cette politique : Direction chargée de la protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées ; Ministère de la Justice ; Universitaires, Centre de formation de travailleurs sociaux ; associations.

A l'issue de la mission, les conclusions ont été partagées avec la Ministre de la famille et des femmes. Des avancées récentes pour les familles et les femmes au Maroc ont été soulignées :

- Une volonté forte de développer la médiation familiale, en clarifiant le concept
- Un fort dynamisme des associations qui proposent déjà des médiations familiales
- L'accord de l'Institut national de l'action sociale de Tanger pour la mise en place d'une formation spécifique à la médiation familiale
- Le souhait de différents universitaires de développer des partenariats avec des équipes de recherche françaises sur ces sujets

Trois axes de coopération ont été proposés et acceptés et pourraient donc être mis en place avec le Maroc :

- L'appui à la définition du cadre conceptuel
- La contribution au renforcement des capacités des acteurs, en termes de formation des médiateurs et de création d'un diplôme de médiation
- L'assistance technique à l'élaboration d'outils : chartes de déontologie et de qualité, outils de communication, etc.

Suite à cette mission exploratoire au Maroc, une délégation du Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social du Maroc est venue à Paris du 28 au 30 janvier.

La délégation marocaine, dont l'accueil a été organisé par Expertise France (qui a désormais intégré le Gipspsi) avec l'appui de la Cnaf, a pu rencontrer les principaux acteurs nationaux de la médiation familiale : la Direction générale de la cohésion sociale du Ministère des affaires sociales, le Ministère de la justice, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, ainsi que les principales fédérations et associations nationales de médiation familiale : Apmf, Fenaméf, Epe, Unaf. Ces rencontres se sont déroulées de façon bilatérale pour échanger directement sur les perspectives de coopération à venir et collectives et dans le cadre du conseil national consultatif de la médiation familiale et des espaces de rencontre lors de sa réunion du 30 janvier.

La délégation a également été accueillie par la Caf de Paris et a rencontré un de ses partenaires locaux, l'Udaf, qui a pu lui exposer la diversité de ses actions en matière d'accompagnement de la parentalité, de conseil conjugal et de médiation familiale.

Lors de la séance de clôture qui s'est tenue à la Cnaf avec les principaux acteurs nationaux, des lignes futures de coopération ont été actées et demanderont à être précisées dans le cadre d'un séminaire franco marocain qui devrait se tenir à Rabat au dernier trimestre 2015. La coopération se poursuivra notamment en matière de formation de médiateurs marocains, d'échanges de bonnes pratiques, voire de jumelage, entre centres de médiation marocains

et français, d'échanges structurés entre équipes universitaires françaises et marocaines et sans doute d'accueil de stagiaires marocains dans des caisses d'allocations familiales.

Un accord de haut niveau a été signé entre les autorités marocaines et françaises fin mai 2015, en particulier par les Ministres en charge des affaires sociales et de la politique familiale incluant la médiation familiale.

Séminaire franco-chinois et numéro spécial d'Informations sociales



家庭、儿童及老年政策中法研讨会

Un Séminaire franco-chinois a été organisé à la Caisse nationale des allocations familiales les 26 et 27 juin 2014. Il faisait suite à un premier séminaire organisé à Pékin deux ans plus tôt et s'est tenu au cours de l'année qui célèbre le cinquantenaire des relations franco-chinoise. Le responsable de la Délégation chinoise a tenu à le souligner en rappelant l'importance des liens entre les deux pays.

Ce séminaire a porté sur les politiques familiales et sociales à mettre en œuvre sur deux sujets qui préoccupent particulièrement le Gouvernement chinois actuellement : les modes d'accueil de la petite enfance et l'accompagnement de la parentalité d'une part, la prise en charge des personnes âgées d'autre part.

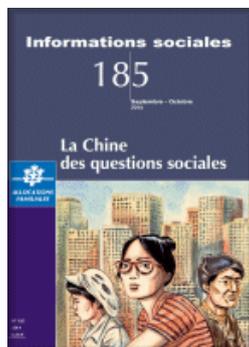
Ouverte par Daniel Lenoir, Directeur général de la Cnaf, la journée du 26 juin a porté sur le premier thème et s'est organisée autour des interventions des membres de la délégation chinoise, du sociologue François de Singly et de représentants de la branche famille, dont le directeur de la Caf de Paris qui a également organisé une visite d'équipements du 14^{ème} arrondissement destinés aux enfants (crèche-multi accueil, classe passerelle, école maternelle, ludothèque).

La journée du 27 juin a porté sur la prise en charge des personnes âgées et s'est articulée autour d'interventions de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, du Ministère des affaires sociales et de la visite d'une structure de prévention de la perte d'autonomie.

Ce séminaire a également été l'occasion d'avancer, avec la Caisse d'allocations familiales du département de l'Ain et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) de la région Rhône Alpes, dans la mise en place d'un jumelage avec une province chinoise sur les politiques en direction des familles et des personnes âgées.

Un numéro de la revue Informations sociales publiée par la Caisse nationale des allocations familiales vient d'être publié : [« La Chine des questions sociales »](#). Préfacé par Daniel Lenoir, Directeur de la Cnaf, dans un éditorial intitulé « Quand la Chine s'éveille à la protection sociale », cette revue comprend entre autres un article consacré à ce Séminaire et plus largement à la coopération franco-chinoise en matière de protection sociale des familles et des personnes âgées en perte d'autonomie.

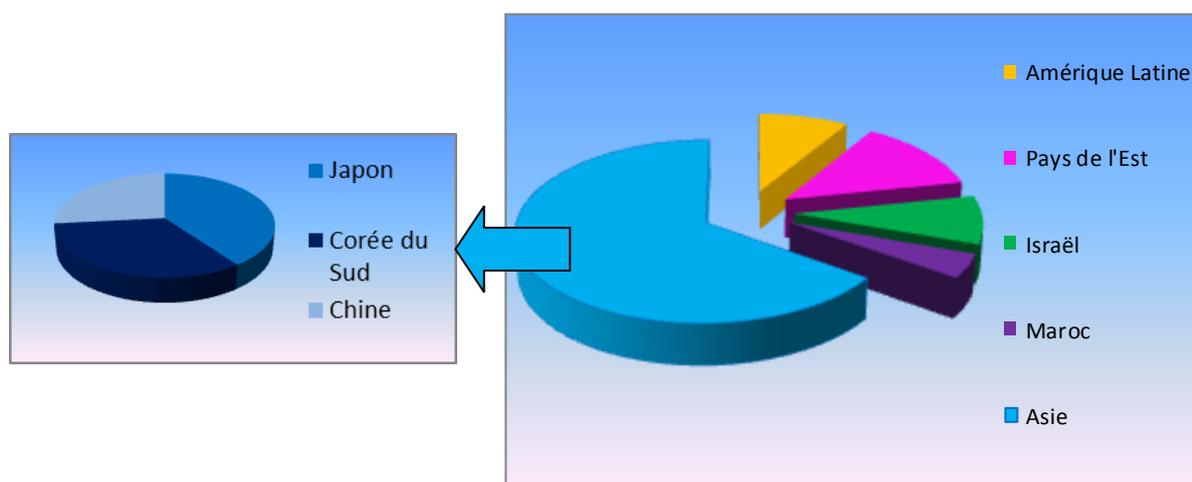
Dans la continuité de ce séminaire, les autorités chinoises ont invité des représentants français (du Ministère des affaires sociales, de la Cnaf et de la Cnav) à participer à un nouveau Séminaire qui s'est tenu à Shanghai les 28 et 29 juin. Le Président de la Cnaf, Jean-Louis Deroussen et le Directeur de la Mreic, Gilles Kounowski, y ont présenté les plus récentes évolutions de la politique familiale française ainsi que la situation de l'accueil des jeunes enfants en France.



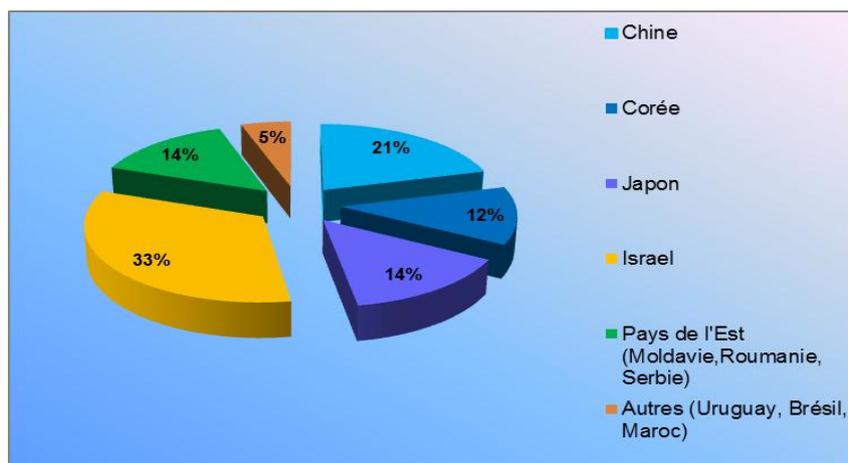
L'accueil de délégations étrangères par la Caisse nationale des Allocations familiales

En 2014, la Cnaf a reçu une vingtaine de délégations et personnalités étrangères et au total près de 250 personnes.

Plus des deux tiers de nos visiteurs viennent de pays d'Asie (Japon, Corée du Sud et Chine). Les autres viennent de pays de l'Est (Moldavie, Roumanie, Serbie), d'Israël et d'Amérique Latine (Uruguay et Brésil).

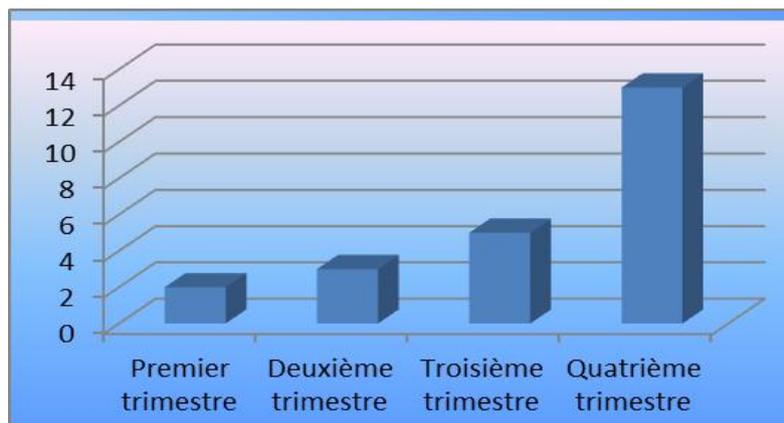


Plus précisément, près de la moitié des personnes accueillies sont venues d'Asie (21% de Chine, 14% du Japon et 12% de Corée) et un tiers d'Israël ; 14% venant des pays de l'Est (au sens large) et 5% venant d'Amérique latine et du Maroc.



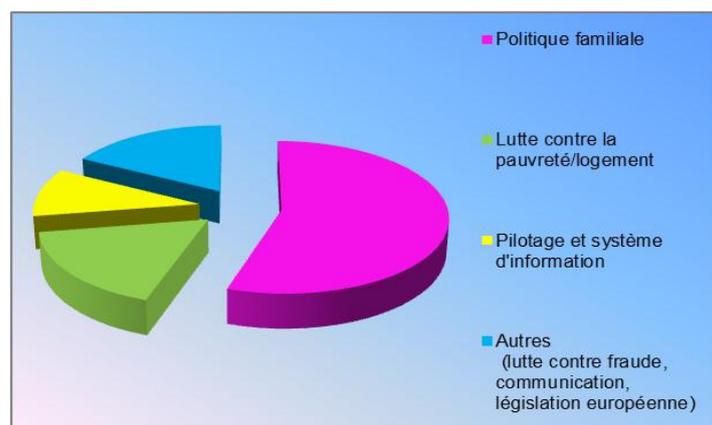
Plus de la moitié des délégations et personnalités ont été reçues au dernier trimestre de l'année.

En 2013, le nombre de délégations reçues au dernier trimestre avait été deux fois moindre.



Le premier thème abordé est, assez logiquement, la politique familiale, en particulier ses leviers et ses résultats en matière de démographie et d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Mais d'autres thématiques sont également traitées, à la demande de nos visiteurs, comme la lutte contre la pauvreté, les aides au logement, le pilotage de la branche famille et son système d'information ainsi que la lutte contre la fraude, les outils de communication et la façon dont nous appliquons la législation européenne pour les étrangers qui viennent vivre en France.



Les délégations sont très majoritairement composées de représentants (généralement de haut niveau) des administrations nationales et locales en charge de la protection sociale et/ou de la politique familiale ou encore de la lutte contre la pauvreté. Sont également accueillis des journalistes, des chercheurs, des gestionnaires de services destinés aux familles et des chefs d'entreprise. Deux « personnalités d'avenir » invitées par le Ministère des affaires étrangères ont aussi été reçues à sa demande (une députée Coréenne et un directeur du ministère des affaires sociales Brésilien).

Au premier semestre 2015, quatre délégations ont été reçues (Gabon, Roumanie, Chine et Maroc) comptant une douzaine de personnes (directeurs d'administration et parlementaires).

En juillet est prévu l'accueil de deux délégations du Japon et de Corée.

Au cours de ce semestre, le nombre de délégations accueillies à la Caf a été inférieur à 2014 (4 contre 7). Mais, pour 2 délégations, contexte de coopération a été plus large : le Maroc (voir article précédent) et le Gabon qui vient de créer la Caisse de protection sociale des fonctionnaires entretient des relations relativement suivies avec la Cnaf sur différents sujets.

La réalisation de fiches sur la politique familiale de différents pays

La Mreic a engagé un travail de recensement et de mise à jour des politiques familiales et d'inclusion sociale mises en œuvre en Europe et dans les pays partenaires de notre action internationale.

Ce recensement se traduit par la mise en ligne sur l'espace international du caf.fr de « fiches pays » qui complètent utilement, dans notre domaine d'activité, les présentations proposées par le Cleiss (Centre de liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale) ou du Missoc (Mutual Information System on Social Protection)⁵.

Près d'une quarantaine de fiches sont d'ores et déjà disponibles sur l'espace international du caf.fr ([cliquer ici](#)).

Ces fiches sont généralement réalisées en fonction de l'actualité de la branche Famille (délégations reçues, missions de coopération réalisées,...).

Des données statistiques communes à toutes les fiches permettent de comparer différents indicateurs significatifs pour les familles et la politique familiale et sociale de chaque pays avec ceux de la France, et de l'Europe des 28 lorsque le pays en fait partie.

Un plan commun à chaque fiche est suivi :

- L'organisation du système de protection sociale et de la politique familiale, les personnes couvertes, les dépenses engagées et leur financement
- La politique familiale menée : prestations familiales et aides au logement, les services aux familles, les mesures fiscales concernant les familles
- L'assurance maladie des enfants, les congés maternité, paternité et parentaux, les congés pour enfants malades.
- Les minima sociaux ou le revenu minimum garanti

A court terme, des fiches seront disponibles pour les 28 pays de l'UE. Sur 40 fiches publiées, 22 concernent les pays de l'UE :

⁵ Le Missoc est le système d'information mutuelle sur la protection sociale mis en place par l'Union européenne

Pays UE 28		Pays hors UE	
<u>Allemagne</u>		Australie	
<u>Autriche</u>		Azerbaïdjan	
<u>Belgique</u>		<u>Colombie</u>	
<u>Bulgarie</u>	  <u>A venir</u>	<u>Corée du Sud</u>	
<u>Chypre</u>		Costa Rica	
<u>Croatie</u>		Georgie	
<u>Danemark</u>		<u>Israël</u>	
<u>Espagne</u>		<u>Japon</u>	
<u>Estonie</u>	  <u>A venir</u>	Kosovo	
<u>Finlande</u>		<u>Maroc</u>	
<u>France</u>		<u>Moldavie</u>	
<u>Grèce</u>		<u>Norvège</u>	
<u>Hongrie</u>	  <u>A venir</u>	Qatar	
<u>Irlande</u>		<u>Russie</u>	
<u>Italie</u>		<u>Serbie</u>	
<u>Lettonie</u>		<u>Turquie</u>	
<u>Lituanie</u>		Uruguay	
<u>Malte</u>			
<u>Pays-Bas</u>			
<u>Pologne</u>			
<u>Portugal</u>			
<u>République tchèque</u>			
<u>Roumanie</u>	  <u>A venir</u>		
<u>Royaume-Uni</u>			
<u>Slovaquie</u>	  <u>A venir</u>		
<u>Slovénie</u>	  <u>A venir</u>		
<u>Suède</u>			

NOTRE FONCTIONNEMENT, NOS ACTIONS AVEC NOTRE RESEAU ET NOS LEVIERS DE COMMUNICATION

Le contenu rénové du caf.fr international et son lectorat

L'espace international du caf.fr s'est progressivement orienté vers une offre de service aux visiteurs en quête d'informations sur leurs droits potentiels aux prestations familiales, suite à une arrivée en France, un retour depuis l'étranger ou un départ de France.

Cet espace apporte également des informations sur l'activité internationale de la Cnaf et des Caf à l'attention du grand public, mais aussi de nos partenaires, des chercheurs et, plus globalement, de tous ceux qui s'intéressent à l'action internationale de la Caisse nationale des allocations familiales.

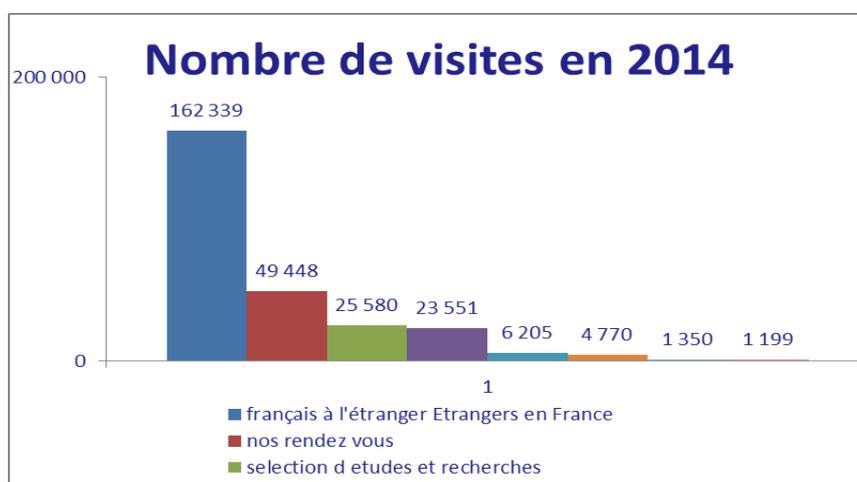
Quatre rubriques composent cet espace :

- Français à l'étranger-Etrangers en France
- Sélection d'études avec des fiches sur la politique familiale de différents pays
- les actions en matière de coopération technique
- Les « rendez-vous », en particulier avec l'accueil de personnalités ou de délégations étrangères

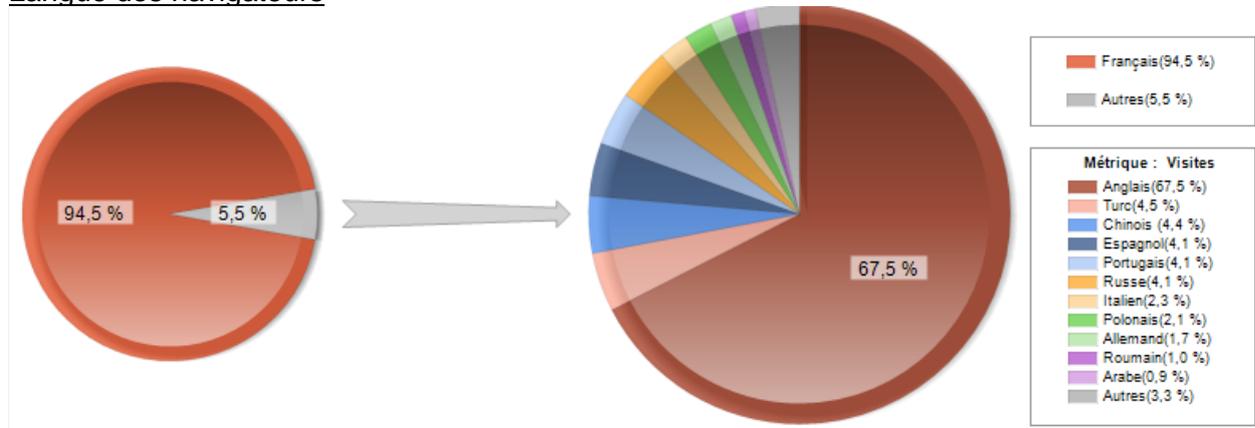
Des raccourcis et accès directs aux questions les plus fréquemment posées sont disponibles pour compléter cet espace.

A noter : une part importante des fonctionnalités a été consacrée à la communication avec les visiteurs en proposant, depuis Aout 2014, un formulaire de contact encadré par une saisie formalisée qui permet une réponse rapide et efficace.

Fréquentation des pages internationales en 2014



Langue des navigateurs



Près de 70% de nos visiteurs non francophones utilisent un navigateur « anglophone ». Cette donnée permet d'évaluer les langues pratiquées par les visiteurs.

Les mutualisations des dossiers des « frontaliers »

Afin d'optimiser le fonctionnement du réseau de la Branche famille, la Convention d'objectifs et de gestion (COG) prévoit plusieurs types de mutualisations.

Parmi ces mutualisations, le plan d'action institutionnel a suggéré de regrouper la gestion des dossiers « Règlement européen » et "ADI" (allocation différentielle). C'est surtout la technicité requise pour la gestion de ces dossiers qui justifie qu'elle soit assurée par des Caf disposant de compétences spécifiques.

Le projet auquel la Mreic a été associé propose donc la mutualisation du traitement des dossiers dans lesquels l'allocataire et/ou l'autre membre du couple :

- exerce(nt) une activité (ou situation assimilée) dans un pays de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse et de Monaco⁶, ou
- réside(nt) dans l'un de ces pays, ou
- perçoit(ven)t une pension versée par un organisme d'un autre pays européen.

Le périmètre comprend donc les allocataires percevant les prestations spécifiques suivantes, versées par une Caf :

- Prestations de l'espace économique européen (EEE), en application du règlement européen N°883/2004 du 29 avril 2004. Il s'agit des droits accordés aux familles résidant dans un autre Etat membre et dont l'un des membres du couple exerce une activité en France et le second une activité dans un autre Etat membre.
- Allocation différentielle (Adi) pour les familles résidant sur le territoire français et dont l'allocataire ou l'un des membres du couple exerce une activité dans un autre Etat membre.

En 2014, près de 110.000 dossiers sont concernés dans l'ensemble des Caf à l'un de ces deux titres. A ce nombre, il convient d'ajouter un peu plus de 4.000 dossiers en lien avec la principauté de Monaco.

Il est intéressant de noter que si plus de 90% des allocataires concernés résident dans des départements frontaliers, le reste est très dispersé sur l'ensemble du territoire.

De la même façon, à l'exception de l'Islande, tous les pays de l'EEE (Espace économique européen) sont représentés.

Hors la gestion de ces dossiers nécessite des compétences particulières :

- législatives relatives aux prestations « exportables »
- sur la législation des prestations versées à l'étranger
- linguistiques, pour faciliter les échanges nécessaires avec nos collègues des caisses étrangères.

⁶Espace économique européen = Union européenne des 28 états membres + l'Islande et la Norvège.

D'ores et déjà, les Caf « pivots » de cette mutualisation ont été identifiées. Il s'agit pour l'essentiel de Caf frontalières particulièrement « rodées à l'exercice ». A chacune d'entre elle correspond la gestion des bénéficiaires en relation avec un ou plusieurs pays concernés, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Belgique et Pays Bas	Caf du Nord
Luxembourg	Caf de la Moselle
Allemagne et Autriche	Caf du Bas Rhin
Suisse germanophone	Caf du Haut Rhin
Suisse francophone	Caf de Haute Savoie
Italie, Monaco, Suisse italophone	Caf des Alpes Maritimes
Espagne et Portugal	Caf de Bayonne
Autres Etats membres	Caf des Pyrénées Orientales et Caf de Paris

La mutualisation, s'appuyant sur les processus déjà utilisés dans le cadre de l'entraide entre Caf (dispositifs Arc et Snap), sera expérimentée à partir du 1^{er} semestre 2015 avec les Caf pivots de Metz et de Strasbourg, puis avec celle de Bayonne, pour les dossiers en relation avec l'Allemagne, le Luxembourg et l'Espagne.

Cette expérimentation permettra de finaliser le processus complet de gestion et de préciser les besoins d'outils de gestion nécessaires au déploiement de la mutualisation.

NOS ANALYSES ET ETUDES

La contribution de la MREIC aux études et recherches de la Cnaf

Un exemple d'actualité : Le travail social en Europe

La Mreic mène des études de comparaison des politiques familiales et sociales en Europe et dans le monde. L'objectif est, d'une part de développer une compréhension des différents systèmes de protection sociale pour mieux éclairer le cas français, et d'autre part de nourrir la coopération par une bonne connaissance des systèmes étrangers.

Les sujets choisis sont en phase avec les priorités de la branche famille et ces productions sont complémentaires de celles de la Direction des Statistiques, des études et des recherches de la Caisse nationale des allocations familiales, par l'angle international systématiquement adopté.

Ont ainsi été traités en 2014 les sujets :

- des systèmes de protection sociale européens face à la crise (en ligne dans la rubrique internationale du caf.fr).
- de la médiation familiale en Europe (qui est l'objet d'un article dans le numéro 117 de la revue Politiques sociales et familiales .
- de l'offre périscolaire en Europe (article à venir, courant 2015, dans Politiques sociales et familiales);
- des estimations et causes du non recours aux droits sociaux en Europe (encadré dans le Dossier d'Etude n°173:
- Sont en cours d'étude les sujets du travail social en Europe ou encore des développements récents en matière d'accueil du jeune enfant en Europe.

Un exemple d'actualité : Le travail social en Europe

La Mreic a mené, sur le second semestre 2014 et le premier trimestre 2015, une étude visant à proposer un éclairage européen sur le travail social dans le cadre des assises territoriales et des Etats généraux du travail social impulsés par le Ministère des Affaires sociales et de la santé.

Elle s'est d'abord attachée à mettre en évidence les éléments communs au travail social en Europe (socle commun de valeurs, définition internationale, corpus de principes et méthodes) ainsi que les principales différences en matière de formation et de définition des métiers ainsi que l'impact du processus européen de Bologne sur les cursus de formation.

Elle a par ailleurs mobilisé un réseau d'experts, issus essentiellement de l'Association européenne des écoles du travail social, pour affiner les connaissances sur un panel de pays. Ce travail de réseau a enfin été complété par un travail documentaire approfondi. La démarche fournira des éléments de comparaison à la fois concrets et généraux sur le travail social, ses métiers, ses méthodes et ses formations.

Encadré

Alessandro Sicora, un expert du travail social en Italie



Alessandro Sicora est l'un des chercheurs que la Mreic a sollicité dans le cadre de son étude sur le travail social en Europe. Chercheur et enseignant à l'Université de Calabre, au département de sociologie et de sciences politiques, il est très impliqué dans le monde du travail social à la fois par la recherche qu'il mène sur les techniques et méthodes des travailleurs sociaux, par sa connaissance des praticiens mais aussi par les responsabilités qu'il a prises dans la direction d'instituts de travail social en Italie ainsi qu'au sein de programmes d'échanges internationaux .

Il a ainsi dirigé plusieurs structures dans le secteur social et a participé à plusieurs programmes d'échanges internationaux : entre les universités de Trieste, la haute école allemande de la ville de Braunschweig et l'Institut de recherches et de travail social (IRTS) de Poitou-Charentes par exemple. Il est également membre du comité exécutif de l'EASSW (Association européenne des écoles du travail social). Il a notamment étudié et publié sur le rôle de la faute professionnelle et de la réflexivité chez les praticiens.

La contribution de l'International à la démarche Prospective de la Cnaf

La Cnaf a souhaité impulser une nouvelle dynamique pour inscrire son action dans une perspective de long terme, afin de donner du sens à l'action dans un contexte de mutation et de développer l'esprit d'innovation.

Cette réflexion, complétée par un réel plan d'action, qui embarque aussi une démarche favorisant l'innovation, s'inscrit dans la dynamique de réflexion prospective de l'Etat animée par France Stratégie.

C'est assez naturellement que la Mreic a été associée à cette démarche, afin d'y apporter l'éclairage des expériences déjà engagées par certains pays étrangers, tant dans le domaine des politiques sociales que dans celui des évolutions organisationnelles ou managériales.

La réorientation du Welfare State de certains pays d'Europe du Nord de l'Europe (Suède, Norvège, Finlande, ...) dans une logique d'investissement social, misant sur davantage de préventif, voire de prédictif, que de curatif, comme le font les modèles sociaux traditionnels (à base d'assurances sociales), en est une illustration forte. Cette réorientation de la dépense sociale (a priori à budget équivalent) est très concrètement à l'œuvre depuis plus d'une dizaine d'années en Suède par exemple. Elle met aussi à bas les organisations traditionnelles par branche de la sécurité sociale. L'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale, l'accueil de la petite enfance, la non-discrimination, l'égalité entre femmes et hommes, le handicap, ... sont animés d'un seul et même mouvement d'employabilité, d'insertion et de facilitation sociale...

Dans un sens assez différent, pour ne pas dire contraire, l'Universal Credit initié par nos voisins britanniques depuis deux ans, vise une simplification radicale de l'aide sociale, incluant prestations sociales et aides au logement, dans un souci d'économie forte... et de désengagement de la collectivité.

D'autres expériences, dans d'autres domaines et d'autres pays, peuvent éclairer certains choix nationaux, dans un souci d'efficacité de gestion ou de pertinence politique. On pense aux dispositions prises par nos cousins québécois en matière d'action sociale, celles de nos voisins belges en termes d'interopérabilité des systèmes sociaux et administratifs pour faciliter la vie des citoyens et améliorer le contrôle des paiements à bon escient, ...

Autant de sujet pour lesquels les études comparatives de la Mreic ou l'identification des meilleures pratiques au-delà de nos frontières peuvent apporter des informations utiles à nos choix.

Le développement des « relations internationales », qui permettent à la Cnaf de disposer d'interlocuteurs attentifs dans les organisations internationales, dans les organisations qui assurent nos missions dans les autres pays, ou auprès des ambassades, fait aussi partie des missions de la Mreic.